

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 11

Artikel: La loi fédérale sur la formation professionnelle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'automobile club national et recevoir le panonceau décoratif, moyennant paiement de la cotisation annuelle. Ceci est le principal. Mais un autre hôtel de tout premier ordre, dirigé et exploité d'une façon distinguée, dont la direction toutefois n'aura pas voulu se plier aux exigences des organisations d'automobilistes, se verra refuser la qualification d'hôtel *recommandable*.

Il est clair qu'il s'agit ici, non pas précisément de la réelle valeur des hôtels, mais d'une simple question de réclame de la part de l'hôtelier et d'encaissement de cotisations de la part de l'Association internationale des automobiles clubs reconnus. En ajoutant au loyer du nouveau panonceau international celui de quelques panonceaux nationaux, puis une certaine dose de publicité coûteuse dans des guides pour automobilistes afin de gagner les bonnes grâces des „personnalités compétentes“, on dépense chaque année une somme qui finit par devenir rondelette. Il ne faut pas oublier les multiples frais de garage, ni les faveurs particulières que ne manqueront pas de réclamer les membres des automobiles clubs reconnus.

Il est vraiment intéressant de constater comment certains groupements savent traire cette bonne vache à lait qu'est l'hôtellerie.

Il semble que la présence du panonceau national, au sujet duquel on peut déjà formuler des réserves, devrait suffire pour tous les automobilistes, pour ceux du pays comme pour ceux de l'étranger. De même que l'hôtellerie ne peut s'accommoder de toutes les prétentions du monde des automobilistes en ce qui concerne la publicité dans des guides qui se multiplient d'une manière abusive, de même elle ne peut pas voir de bon œil cette multiplication exagérée des panonceaux.

En tous cas, les automobiles clubs feront bien de parler dans leurs circulaires et publications, lorsqu'il s'agira d'hôtels à panonceaux, d'hôtels *recommandés*; les automobilistes intelligents sauront ce que cela veut dire et ils sauront également que beaucoup d'autres hôtels sans panonceau n'en sont pas moins *recommandables*!...

Encourager vaut mieux que blâmer

Ne pas réprimer la bonne ambition

Pour raréfier les dissensments entre employeurs et employés, il importe d'abolir la coutume de blâmer et de récriminer à tort et à travers. Il faut instaurer en lieu et place un système méthodique d'encouragement. Au lieu de maintenir la discipline par les réprimandes et les punitions, il est bien préférable de la maintenir par des récompenses et des promotions justifiées.

Rien n'est plus maladroit que de blâmer sans cesse. Lorsqu'une erreur a été commise, la première chose à laquelle on pense, c'est de réprimander son auteur. Or ce qu'il faudrait faire, c'est rechercher la cause de l'erreur et prendre ensuite les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle se reproduise. S'il y a récidive chez le coupable, s'il est prouvé qu'il est réellement inapte au travail qui lui est confié, dirigez-le sur d'autres occupations mieux à la portée de son intelligence et de son savoir.

Lorsque quelque chose ne va pas, évitez de demander: « Qui est le coupable? » Informez-vous plutôt: « Pourquoi et comment cela s'est-il produit? » En renvoyant un employé, vous ne supprimez pas le mal. Votre nouvel employé commettra aussi des erreurs.

Il y a une certaine valeur même dans une faute, — ceci n'est pas un paradoxe — si vous vous en servez pour perfectionner vos méthodes et pour améliorer encore la bonne marche de votre entreprise. Toujours trouver à redire est un système ingrat et sans valeur.

Mieux vaut faire appel à l'ambition qu'à la crainte. L'ambition développe le travailleur. La crainte et l'injustice le font se recroqueviller. Il est surprenant de constater que certains employeurs font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher leur personnel de devenir ambitieux. Tout travailleur a le droit et le devoir d'avoir une bonne et saine ambition. Il a le droit d'espérer un poste plus avantageux et des jours meilleurs; il a le devoir de s'en rendre

digne et de croire qu'il n'est pas arrivé au bout de ses possibilités.

La saine ambition est une des puissances les plus nobles et les plus fortes de l'humanité. Cette impulsion se trouve aussi dans la nature. Le grain de semence renferme une force qui le pousse à devenir une plante. La même force transforme en rose le bouton du rosier. Ainsi presque chaque homme sent en lui cette impulsion mystérieuse qui l'aiguille vers une vie supérieure.

D'après E. F.
(Journal suisse des artisans et des commerçants)

seiller et, ce qui est plus précieux encore, à surveiller les effets de la réclame faite.

Le secrétariat annonce ensuite que la Société coopérative valaisanne pour la vente des œufs commencera sous peu son activité. Cette société, affiliée à la Fédération suisse, a un double but: assurer l'écoulement des produits avicoles du pays et en même temps fournir à la consommation des œufs garantis frais et aux meilleures conditions. Un contrôle sévère est exercé sur la qualité des produits. Le poids minimum des œufs mis en vente a été fixé à 53 grammes pour l'été et à 50 grammes pour l'hiver.

Enfin le comité de l'Association hôtelière du Valais prie les membres de s'inspirer du mot d'ordre donné par la Société suisse des hôteliers pour favoriser la consommation des vins du pays et remédier dans la mesure du possible à la situation difficile des vigneron suisses. On sait que la S. S. H. engage les hôteliers « à recommander davantage les vins suisses à leur clientèle et à en baisser les prix dans les limites des possibilités commerciales ».

Hôtellerie valaisanne

Dans sa séance du 14 février, le comité de l'Association hôtelière du Valais a décidé de convoquer l'assemblée générale pour le samedi 22 mars 1930 à Martigny (Hôtels Kluser et Mont-Blanc). L'assemblée sera ouverte à 10 h. 30. L'ordre du jour porte, outre les tractanda statutaires, une conférence de M. le Dr Franz Seiler, directeur de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. A 13 h. aura lieu le dîner en commun.

La circulaire de convocation donne d'intéressants conseils sur la *publicité*. L'Association hôtelière du Valais, avec l'Office suisse du tourisme et les C. F. F., fera de la publicité collective en Angleterre, en France, en Italie et en Allemagne. Les membres sont instamment priés de participer à cette propagande collective tout autre reclame.

« Qu'il nous soit permis, écrit le secrétaire de l'Association, d'attirer ici votre attention sur le nombre croissant des publications touristiques diverses qui sont patronnées par des entreprises privées. Tout en reconnaissant la bonne et louable volonté de créer des œuvres utiles pour le tourisme suisse et sa pénétration dans le monde entier, nous devons conseiller à nos membres une prudente attitude envers les collectionneurs de ces commandes coûteuses et dont les effets sont très souvent incontrôlables. Il nous semble que les intérêts au tourisme suisse devraient adopter comme ligne de conduite de ne soutenir que les publications et la publicité qui sont recommandées par leurs organisations respectives. Ainsi on éviterait l'éparpillement des moyens d'action, la fameuse „Doppelspurigkeit“ et maintes dépenses inutiles. Nous devons absolument arriver à rationaliser, à coordonner et à concentrer davantage notre propagande et à atteindre ainsi les meilleurs résultats en dépensant le moins possible. Pour arriver à cette rationalisation et à un meilleur emploi de l'argent dépensé dans un but de propagande touristique, nous devons avoir confiance dans les organisations existantes que nous avons créées, qui sont appelées à nous con-

La loi fédérale sur la formation professionnelle

Le Conseil des Etats a inauguré les travaux de sa session, le 3 mars, en commençant l'examen de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Divers projets sur la matière étaient actuellement en suspens dans l'hôtellerie, les délibérations de notre Sénat helvétique ne manquent pas d'intérêt pour notre branche. On sait que la loi a déjà été adoptée l'automne dernier par le Conseil national, presque sans discussion, comme s'il s'agissait d'une question tout à fait secondaire.

Aux Etats, le rapporteur est M. Keller (Argovie). Il estime que l'article 34 ter de la constitution fédérale offre une base suffisante pour la réforme. La commission unanime a reconnu la nécessité de la loi, pour mettre fin à la confusion causée par la diversité des lois cantonales. Les groupements professionnels intéressés sont eux-mêmes partisans d'une réglementation uniforme de l'apprentissage, d'autant plus que les lois cantonales visent plutôt la protection de l'apprenti que le développement des connaissances dans le métier. La loi fédérale ne limitera aucunement la liberté professionnelle, mais elle accordera une protection spéciale aux porteurs du certificat de capacité. Le rapporteur regrette que la question de l'orientation professionnelle n'occupe qu'une très petite place dans le projet officiel.

Dans la séance du 4 mars, M. Savoy (Fribourg) reconnaît que l'intervention de l'Etat est nécessaire dans une certaine mesure, en attendant que les corporations organisées aient acquis assez de vigueur pour reprendre elles-mêmes en mains la formation professionnelle. Mais l'orateur est opposé à une unification absolue et rigide qui, sous le couvert de dispositions accordant aux associations professionnelles de larges compétences, masque habilement l'intervention de la Confédération dans un domaine

COGNAC

MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung
für die Schweiz:

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

BESTE REFERENZEN



FLIESSENDES
WASSER
BÄDER-ANLAGEN
WARMWASSER-
BEREITUNGEN

JOS. ROTHMAYR, ING.
GESSNERALLEE 40
TEL. UTO 7633

ZÜRICH

Bei Bedarf in

SITZMÖBELN U. TISCHEN

für Restaurants, Cafés, Speisesäle etc.
Verlangen Sie die erstklassigen und
preiswürdigen Schweizerfabrikate der



A.-G. MÖBELFABRIK
HORGEN-GLARUS IN HORGEN

Altestes schweizer. Unternehmen für die Herstellung gesägter und gebogener, sog. Wiener-Möbel

Kauft bei den Inserenten der Schweizer Hotel-Revue

NICE

HOTELIERS qui désirez vous installer sur la Côte d'Azur, adressez-vous en confiance à Monsieur Clet qui vous soumettra des affaires sérieusement étudiées. Maison spéciale pour ventes et achats d'hôtels. Références à la disposition de MM. les clients.

CLET, 4, Rue Honoré Sauvan, Nice.

BAR

m. Tessinerstube

in sehr schöner Lage, Zentrum Lugano, familiennah, zu verkaufen.
Angebote an Postfach N. 23315, Lugano.

LASEMEUSE

BIENNE - VEVEY

CAFÉ
HUILE
GRAISSE MELANGEE
AU BEURRE

LA CHAUX-DE-FONDS

**CHAMPAGNE
GEORGE GOULET, REIMS**

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Hôtel à vendre

Dans important centre de la Suisse orientale à vendre, pour cause de santé, hôtel-restaurant, situé au centre des affaires et d'une ancienne renommée. Excellente affaire pour chef de cuisine ayant aussi connaissance des langues. Prix 150.000 fr., comptant 47.000 fr. Entrée de suite ou date à convenir. S'adresser par écrit à son Chiffre H. T. 2416 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

Menton (Riviera)

Modern eingerichtetes HOTEL 58 Bett, günstige Lage direkt am Meer, zu verkaufen. Baranzahlung 60.000 schweiz. Fr. Auskunft Schwarz, Villa Reinière, Menton.

HOTEL

Im Berner Oberland ist krankheitshalber sofort zu verkaufen: Das bestgeführte HOTEL am Platz, mit ca. 100 Fremdenbetten, grosser Umschwung, alles in tadellosem Zustand. Ein Objekt, das man gesehen haben muss. Preis außerst günstig u. Anzahlung ca. Fr. 75.000.—. Angebote von seriösen Interessenten erbeten unter H 65 an H. Schuhliess, „Veritas“ Bern.

HOTEL

Grand Café-Restaurant

dans une ville universitaire de la Suisse française. 48 lits. Billards. Situation grandiose. Facilité de paiement. Entrée au plus vite. S'adresser sous chiffre E. M. 2447 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

**LES
PRODUITS
DE
QUALITÉ**

réserve jusqu'à présent aux cantons. Toutefois, l'orateur ne conteste pas les nombreux avantages du projet.

Le conseiller fédéral Schulthess se déclare heureux de l'appui que son projet a trouvé dans tous les meilleurs intérêts. Une certaine unification est nécessaire pour assurer à la loi tous ses effets, ce qui serait impossible si des prescriptions essentielles variaient d'un canton à l'autre. Un certificat de fin d'apprentissage, par exemple, doit être valable dans toute la Suisse. La Confédération supportera du reste une bonne partie des charges de l'enseignement professionnel; elle veut en retour un certain droit de contrôle. Des subventions fédérales seront accordées aux institutions d'orientation professionnelle.

On passe à la discussion des articles.

Les chapitres qui traitent de la nature de l'apprentissage, du droit de recevoir des apprentis, des contrats d'apprentissage, ainsi que des obligations réciproques de l'apprenti et du chef d'établissement passent sans discussion avec les amendements, pour la plupart d'ordre rédactionnel, proposés par la commission.

Celle-ci a inséré dans le projet un article 13 bis imposant aux chefs d'établissements le devoir de pourvoir pendant deux semaines à l'entretien et aux soins médicaux de l'apprenti malade. Une minorité proposait de dire "pendant un temps relativement court", au lieu de "4 jours". Cette proposition est repoussée par 10 voix contre neuf.

La discussion est reprise le mercredi 5 mars.

D'après le texte de la commission, ce sont les organisations professionnelles qui procèdent aux examens de maîtrise. M. Sigrist (Lucerne) veut confier cette tâche aux cantons. Cette proposition, combattue par le rapporteur et par M. le conseiller fédéral Schulthess, est repoussée par 15 voix contre 13.

A l'exception des articles qui traitent des subventions fédérales à l'enseignement professionnel et qui sont renvoyés à la commission pour l'étude de divers amendements, les derniers chapitres passent sans débat.

Comme on le voit, la nouvelle loi fédérale est bien près maintenant d'être ratifiée par les Chambres. L'industrie des hôtels et des restaurants pourra ensuite mettre définitivement au net ses projets en ce qui concerne sa propre branche et en décider l'application, pour le plus grand avantage de la bonne formation professionnelle, à notre époque plus nécessaire que jamais.

Hôtel Beau-Rivage Palace à Ouchy

La 73me assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société immobilière d'Ouchy (hôtel Beau-Rivage Palace), à laquelle assistaient 28 actionnaires représentant 4987 actions, a entendu tout d'abord un rapport dans lequel M. Roger de Crouzaz, président du conseil d'administration, a côté des indications financières

obligées, a exprimé de judicieuses considérations sur la grande hôtellerie actuelle et sur les nouvelles exigences qu'imposent l'extension de l'automobilisme, la transformation du tourisme et les changements dans les mœurs. L'hôtellerie doit s'adapter à ces modifications diverses par d'incessantes mises au point, par des rajeunissements répétés, de façon à être constamment en mesure de satisfaire la clientèle. C'est à quoi s'appliquent, depuis 1922 tout particulièrement, les administrateurs de l'hôtel Beau-Rivage Palace. La clientèle exige l'élegance, le bon goût, le confort. Pour répondre à ces désirs, un grand restaurant a été créé. On a renouvelé les salons. Enfin, les salles à manger ont été munies d'un système de ventilation, rendu nécessaire par l'habitude nouvelle de fumer dès le potage. Ces transformations s'achèvent. L'hôtel Beau-Rivage entend rester à la hauteur de sa mondiale réputation.

Les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1929 n'accusent pas de grosses modifications sur l'année précédente. L'actif comprend en immeubles 420,000 fr., en mobilier 300,000 fr., en provisions de ménage 100,000 fr. (110,000 fr. en 1928), en titres 415,473 fr. 85 (408,884 fr. 85), en espèces en caisses 44,423 fr. 18 (37,932 fr. 48), en disponibilités en banque 308,194 fr. 82 (280,945 fr. 97). Le total est de 5,368,091 fr. 85, au lieu de 5,239,763 fr. 30 pour l'exercice précédent.

Le passif accuse les chiffres suivants: capital-actions 2 millions, obligations 2 millions, réserve statutaire 500,000 fr., réserve des actionnaires 441,000 fr. (420,000 fr.), fonds de secours 50,000 fr. (30,000 fr.), créditeurs divers 39,625 fr. 20, solde actif de profits et pertes 337,466 fr. 05 (280,763 fr. 10).

A l'actif, on remarque l'augmentation des disponibilités bancaires, qui passent à 300,000 fr., somme nécessaire au paiement du dividende. Les chiffres des immeubles et du mobilier sont inchangés. Les dépenses pour améliorations faites en cours d'exercice ont été passées par le compte d'exploitation. Ce dernier compte accuse pour 1929 un solde de 534,735 fr. 52 (454,380 fr. 95 en 1928), ce qui permet de porter le dividende de 12 à 14%, soit de 30 à 35 fr. net par action de 250 fr. nominal.

Durant les dix dernières années, le dividende distribué a été de 0% en 1920, de 4% en 1921, de 8% en 1922, de 10% en 1928, de 9% en 1924, de 10% en 1925, de 10% net (impôt fédéral sur les coupons déduit) en 1926 et 1927, de 12% net en 1928 et de 14% net en 1929.

Après déduction des frais généraux, impôts et intérêts, il reste au compte de profits et pertes un disponible de 337,466 fr. 65, réparti comme suit: 288,720 fr. aux actionnaires, 23,740 fr. 65 au conseil d'administration et 25,000 fr. au fonds de secours pour le personnel, ainsi porté à 75,000 francs. Aucun versement n'est fait au fonds de réserve statutaire, du moment qu'il a atteint le maximum prévu de 500,000 francs.

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée des actionnaires a approuvé les comptes et le bilan, ainsi que la répartition proposée du solde actif disponible. Les membres du conseil d'administration faisant partie de la série sortante

et les contrôleurs ont été confirmés dans leurs fonctions.

Dans son rapport, le conseil d'administration rend un chaleureux hommage à l'activité du directeur, M. Otto Egli, et du sous-directeur chef de réception, M. Werner Müller. Il associe à ce témoignage de reconnaissance leurs dévouées collaboratrices, MMes Egli et Müller.

propagande touristique en faveur de la formation intellectuelle pour les voyages.

Un Cercle des touristes est réservé plus particulièrement aux "travailleurs de la science, de la technique et des arts".

Le gouvernement protège les sanatoriums, ainsi que les stations balnéaires et climatiques, mais toujours à l'intention des "travailleurs".

La Russie donne ainsi une véritable leçon à certains Etats occidentaux qui manifestent une commode et peu coûteuse indifférence à l'égard du tourisme.

(D'après l'Européen, Paris)

La Russie des soviets et le tourisme

Il ne faudrait pas s'imaginer que les pays de l'Europe occidentale soient seuls à comprendre plus ou moins l'importance économique du tourisme. Nous avons déjà vu à l'occasion que la Grèce et tous les pays balkaniques, la Tchécoslovaquie, la Pologne et les Etats du Nord font les plus grands efforts pour détourner de leur côté une partie au moins des grands courants touristiques internationaux. La Russie soviétique elle-même se met actuellement sur les rangs.

Certaines grandes agences de voyages ont maintenant compris une partie de la Russie dans le programme de leurs voyages collectifs par bateaux dans la Mer du Nord et la Baltique. Les touristes sont conduits notamment à Leningrad et à Moscou. Les visiteurs, il est vrai, sont admis sous bonne escorte à voir seulement ce qu'on veut bien leur montrer: les nouvelles bâties administratives, les magasins coopératifs et une partie de ce qui reste des anciens monuments historiques ou religieux. Voilà pour le tourisme étranger.

Mais les soviets s'efforcent de développer le goût des voyages dans le pays même. Ils poursuivent ainsi un double but: favoriser les rapports entre les provinces et protéger la santé des "travailleurs". A cet effet, un bureau d'excursions créé par le commissariat de l'instruction publique a été transformé en Bureau du tourisme soviétique, organé à la fois public et privé. Cette institution établit des programmes d'excursions, fournit tous les renseignements... officiels sur les régions à visiter et accorde des facilités pour la nourriture et le logement. Ainsi, affirme-t-on, des voyageurs de condition modeste peuvent parcourir les régions centrales, l'Ukraine, la Crimée et certaines parties de l'Asie centrale et de la Sibérie. Ces "touristes" se déplacent par caravanes de 400 à 500 personnes, où toute initiative individuelle est évidemment impossible. Le Bureau du tourisme soviétique prépare les étapes et assure le ravitaillement.

On a fondé en outre un groupement comptant aujourd'hui 12,000 membres et portant le nom de Touriste prolétarien. Il est formé dans la proportion de 70% d'ouvriers et d'étudiants répartis en cellules. Celles-ci préparent les excursions en ce qui concerne l'itinéraire et les ressources en argent et développent une véritable

Société des hôteliers de Lugano et environs, reprenant une ancienne coutume interrompue depuis bientôt vingt ans par la guerre, a organisé cette année une soirée familiale, le 26 février, dans l'American dancing bar de l'Hôtel du Parc. La petite fête, à laquelle ont pris part de nombreux hôteliers, membres de leurs familles et invités des autorités, de la Pro Lugano et de la presse, a fort bien réussi. L'accueil parfait de MM. Zehringen, la direction toute de verve et d'entrain du président de la société, M. Walter Finsbind, l'orchestre du Casino Cecil engagé pour la circonstance, l'atmosphère de joyeuse intimité qui régnait dans la salle ont fait passer à tous les assistants une soirée des plus agréables. Les manifestations de ce genre contribuent à resserrer les liens de fraternité et d'union dans la corporation, tout en procurant une salutaire détente; de ce fait, elles ont leur utilité incontestable.

Société des hôteliers de Locarno et environs. — Le rapport de cette section pour 1929 témoigne d'une grande activité. Les organes de la société ont eu à étudier avec l'organisation centrale la question de la fixation et du contrôle des prix. Le logement des visiteurs du Tir fédéral de Bellinzona a donné un travail assez considérable. Parmi les autres questions traitées, citons celle des patentes pour l'exploitation d'établissements publics, diverses démarches auprès de l'Office cantonal du travail, celle du travail du dimanche dans les boulangeries, celle de la fondation d'un Office cantonal du tourisme, celle des horaires ferroviaires et surtout celle de la nouvelle plage, un projet qui verra sa réalisation en 1930. Le comité de la section a tenu

pasel hotel victoria - national
am bahnhof zimmer von 6 fr. an

J. COTTINELLI, CHUR VELTLINERWEINE

A vendre ou à louer bel immeuble

de 10 pièces, véranda, annexé de 45 m². Terrasse bien ensoleillée, vastes caves, garage pour autos. Parc de 1080 m². Tout dernier confort. Station tram. Servette-Ecole-Autobus pour la ville. Convient à l'institut-pensionnat. S'adapte à l'écouterie, Av. Wendt Nr. 51, Genève.

“BUCHANAN'S”
“BLACK&WHITE”
WHISKY

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE
FRED. NAVAZZA — GENÈVE

HOTEL'S

Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt
die führende, seit über 25
Jahren bestehende Spezial-
und Vertrauens-Firma:

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen

Strenge Diskretion

Pour cause de santé, à vendre

dans station de montagne du Valais, à

prix très avantageux, un

HOTEL

bien meublé et bien achalandé, avec installation de deux « Fridgeires » et pouvant loger de 90 à 100 personnes. Situation unique. Clientèle assurée. Grandes facilités de paiement. Ecrire sous chiffre R. B. 2314 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

MONTREUX

A vendre
Hôtel 50 lits

S'adresser: Etude Em. et R. Maron, notaires, Montreux.

COGNAC DENIS MOUNIÉ

Gegr. 1838 — Fondée en 1838

